



CONSEIL GÉNÉRAL – Législature 2021-2026

Formulaire de dépôt

À cocher (uniquement une case)

Proposition Postulat Question Résolution

De (nom / groupe) Robin Pillonel / Avenir Neyruz

Titre/Objet Du Pumptrack au Skatepark

Texte en annexe ci-dessous

Signature(s) : 

Cosignataires

Nom : Prénom Signature

Nom : Prénom Signature

Si plus de deux cosignataires – à remplir la deuxième page.

A remplir par le Secrétariat communal

Déposé au Secrétariat, le 14.04.2023

Numéro : 2023/16

Dicastère : 3

Transmis(e) le* :

*Date à partir de laquelle court le délai (12 mois) de réponse du Conseil communal

Qualification formelle à remplir par le Bureau

Préavis du Bureau	ACCEPTÉE <input checked="" type="checkbox"/>	MODIFIÉE <input type="checkbox"/>
-------------------	--	-----------------------------------

Recevabilité à remplir par le Bureau

Préavis du Bureau	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
-------------------	---	------------------------------

AveN

Proposition

Du Pumptrack au Skatepark

Le Conseil communal est prié de présenter une étude de faisabilité du remplacement, après sa période de location, du Pumptrack cantonal à la Carrida, par un Skatepark amovible provisoire, dans l'attente de l'aménagement envisagé, dans plusieurs années, dans la zone de loisirs des Simon.

Développement

Les préadolescents et adolescents de Neyruz n'ont pas d'endroit sympathique où se retrouver et échanger. La Place Rouge est en effet insuffisante, mal située, et source de conflits de voisinage. Le récent rapport de Reper, unanimement salué par les autorités, a déjà clairement identifié les besoins à cet égard.

L'une des premières occasions d'améliorer la situation sera la location au canton, du 29 août au 25 septembre 2023, d'un Pumptrack amovible qui sera installé à la Carrida. Le risque est fort que, lors du démontage, cette installation provoque un fort sentiment de frustration auprès de la jeunesse du village.

Le remplacement, au même endroit, du Pumptrack par un Skatepark communal amovible et provisoire serait une solution idéale. Le Conseil communal devrait, pour cela, disposer d'une étude de faisabilité technique et financière. C'est l'objet de cette proposition.